

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DU DOUBS  
 CANTON : Montbéliard-Ouest  
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard  
 COMMUNE : BAVANS (25550)  
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

SOUS-PREFECTURE  
 24 MAI 2016  
 MONTBELIARD

N° 04/2016

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 06/04/2016	L'an deux mil seize le quinze avril à vingt heures,
<b>DATE D'AFFICHAGE :</b> 15/04/2016	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Madame Agnès TRAVERSIER, Maire</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27          Présents : 20          Votants : 26          Ayant donné procuration : 6          Absents excusés : 0          Absent : 1</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, DURY Bernard, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LIPSKI Jean-Pierre, NOIROT Catherine, DELMARRE Véronique, GORGULU Alpays, PLANÇON Aurélie, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre.  <i>Étaient représentés :</i> JELIC Céline, GRISEY David, MULLER-FRAS Stéphanie, LALLAOUA Nora, SEGAUD Grégoire, GLAB Grégoire
<b>OBJET :</b>  <i>Adhésion à l'appel à projets          « Zéro pesticide en Bourgogne          Franche-Comté »</i>	<i>Procurations données :</i> - JELIC Céline a donné procuration à GIRARD Jean-Claude, - GRISEY David a donné procuration à MORANDINI-HENRICI Séverine, - MULLER-FRAS Stéphanie a donné procuration à ATAR Nathalie, - LALLAOUA Nora a donné procuration à DELMARRE Véronique, - SEGAUD Grégoire a donné procuration à DURY Bernard, - GLAB Grégoire a donné procuration à GROSJEAN Aline.  <i>Absent :</i> MAKSOUUD Mourad.
<b>RÉSULTAT DU VOTE :</b>  - Pour : 26 - Contre : 0 - Abstention : 0	Madame <b>Aline GROSJEAN</b> est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le contexte national et régional dans lequel s'insère l'appel à projets « Zéro Pesticide en Bourgogne Franche-Comté » :

« Un constat général de contamination de notre environnement (air, aliment, sol, eau) par la présence de phytosanitaires dans les milieux (eaux superficielles et souterraines) peut-être fait. Les effets des produits phytosanitaires sur la biodiversité et la santé humaine ne sont plus à démontrer.

Les collectivités et les particuliers ont été identifiés comme de gros utilisateurs de ces produits et sont un axe de réduction très important. Ils représentent en effet 10% des utilisations de pesticides en France.

De plus, une évolution constante du contexte réglementaire est visible depuis plus d'une quinzaine d'années. Cette évolution se fait de plus en plus forte avec un objectif de reconquête de la qualité de l'eau et une interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités d'ici 2020.

Pour ces raisons, il est important pour les collectivités de Bourgogne Franche-Comté de modifier rapidement leurs pratiques pour parvenir à une gestion plus écologique de leurs espaces communaux et par là même de leurs milieux environnants.

L'appel à projets « Zéro Pesticide en Bourgogne Franche-Comté » est une action globale d'accompagnement pour réduire et à terme supprimer l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités.

Dans cet appel à projets, qui apporte 80% de subvention pour la réalisation d'un diagnostic des pratiques de la collectivité et un plan de gestion des espaces publics par un prestataire spécialisé et compétent, la collectivité s'engage :

- à verser les 20% de financement qui lui incombe,
- à mettre en œuvre sur plusieurs années des actions :
  - o alternatives aux désherbages chimiques,
  - o de formations des agents,
  - o de promotion et d'information auprès des habitants de la collectivité.

Cet engagement doit conduire la collectivité à élaborer dans un délai objectif d'un an une stratégie d'action pour les années à venir, à respecter toutes les prescriptions réglementaires relatives au stockage et à l'utilisation des produits phytosanitaires et à compléter la formation des agents les plus concernés. »

L'exposé de Madame le Maire entendu,

Après délibération, le Conseil Municipal par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention, décide de s'engager dans la démarche de réduction des phytosanitaires sur la commune.

Fait et délibéré à Bavans, le 15/04/2016  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme



**DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE**  
Transmise à la Préfecture le 15/04/2016  
Publiée le 15/04/2016.....  
**DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME**  
Le Maire